

● **Le Syndicat National des Utilisateurs de Grues et entreprises de levage (SNUG) a obtenu l'exonération de la taxe à l'essieu pour les grues mobiles. Elle la limite jusqu'au 31 décembre 2009 et en pratique, car seuls les véhicules utilisés exclusivement pour le transport d'équipements installés à demeure dans le cadre de travaux publics et industriels pourront être exonérés.**